Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20261022-DE_2026_34-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 22 octobre 2026

Le jeudi 22 octobre 2026 à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. Ludovic LE SQUER, Mme Karine BOUGEARD, Mme Édith CAPELE, Mme Aurélie DUBOS, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine COUVERT, Mme Amandine GORIUS, M. Sébastien GOUPIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers excusés : **03 –M. Walter GÉRARD - M. Alexandre BARRET - M. Alexandre DUBOS**
Nombre de conseillers municipaux présents : 08
Nombre de Pouvoirs de vote : 03 - **M. Walter GÉRARD pour M. Ludovic LE SQUER - M. Alexandre BARRET pour Mme Karine BOUGEARD, M. Alexandre DUBOS pour Mme Aurélie DUBOS.**

Date de convocation : 15/10/2026

Mme Amandine GORIUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 00 Abstentions : 00

N° 2026/34
OBJET : Révision des tarifs de location de la salle communale à compter du 1er janvier 2027

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2025/22

M. le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle communale à compter du 1er janvier 2027.

La proposition de tarification est la suivante :

	Habitants de la commune	Habitants Hors commune	Association Communale	Association Pays Guerchais
Evènement exceptionnel, inhumation, AG associative (hors Week end)	Gratuité	60 €	Gratuité	Gratuité
Repas exceptionnel suite à inhumation, AG associative (hors Week end)	Gratuité	40 €	Gratuité	Gratuité
½ journée d'installation 16H -20H	Gratuité	20 €	Gratuité	Gratuité
1 Journée/1 soirée	195 €	215 €	Gratuité	195 €
2 journées consécutives	235 €	290 €	Gratuité	235 €

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20261022-DE_2026_34-DE

3ème journée supplémentaire	100 €	100 €	Gratuité	100 €
Forfait chauffage par location/ 1 journée	20 €	20 €	0 €	20 €
Forfait chauffage par location/ 2 journées	40 €	40 €	0 €	40 €
Supplément nettoyage salle si dégradation ou nettoyage superficiel	150 €	150 €	150 €	150 €
Casse vaisselle à l'unité (Verre, assiette, plat…)	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €

Caution salle : 650,00 €

Versement d'ahrres (non remboursable) à la réservation de la salle.
Annulation : moins d'1 mois avant la date de réservation = pas de remboursement sauf justificatif recevable(décès, maladie, évènement majeur sur justificatif médical, juridique, d'état civil.)

Animations communales : Gratuité de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée,

- Valide les tarifs et montants de caution exposés ci-dessus et décide de les appliquer pour les réservations de la salle communale à compter du 1er janvier 2027.

- La location reste gratuite pour les manifestations de la commune et les associations communales, frais de chauffage inclus.

- Les associations du bassin guerchais bénéficient de la location gratuite de la salle pour réunion hors week-end et hors évènement festif. Pour évènement festif, tarif habitant 1 fois / an et par association.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Ludovic LE SQUER